**l**

**OBJET MODIFICATIONS DES STATUTS DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L’ARIEGE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL**

**CLUBS PRESENTS :**

**Ax les Thermes, Luzenac, Tarascon, Auzat, Belesta, Lavelanet, Saint Jean d’Aigues Vives, Boule Bastidienne Peyrataise, Lézat sur lèze, Le Mas d’Azil, La pétanque Haute Lèze, Escosse, Foix, La boule verte de la Barguillere, La Tour du Crieu, Le Vernet d’Ariège, Mazères, Milliane Pétanque, Montaut Crieu, Saint Jean du Falga, Saverdun, Varilhes, Sainte Croix Volvestre, Entente Bouliste Séronnaise, Montesquieu Aventes.**

25clubs présents sur 42 clubs représentants **67** voix sur 110 voix le quorum étant atteint l’Assemblée Générale extraordinaire peut avoir lieu.

Modification de l’Article 12 des statuts du comité départemental

Le Comité Directeur est composé du 18 membres élus au scrutin secret par scrutin de liste bloquée, à un tour, pour 4 ans par l’Assemblée Générale. Les membres sortants sont réeligles. Plus le médecin élus de façon uninominale.

Ajout de l’Article 43

Les Assemblées Générales Extraordinaires pour être faites soit en Visio conférence ou par mail, afin d’éviter de déplacer un grand nombre de personnes pour un seul ou deux sujets a voter.

Le président du Comité Départemental lève la séance à 22 heures.

LE PRESIDENT DU COMITE DEPARTEMENTAL LA SECRETAIRE GENERALE

Bruno PICAZO Catherine DERAMOND